



35250

2022-041

DEPARTEMENT ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT RENNES
CANTON VAL-COUESNON
COMMUNE ANDOUILLE NEUVILLE**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 12 Décembre à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Mme Aurore GELY-PERNOT, Maire.

Date de convocation	05 Décembre 2022
Date d’Affichage	05 Décembre 2022
Nombre de Conseillers en exercice	14
Quorum	8
Nombre de Conseillers présents	13
Nombre de Votants	13

Etaient présents

Aurore Gely-Pernot, Jean-Claude Pannetier, Irène Cloteau, Denis Tunier, Catherine Gautier, Maxime Poiteaux, Julien Lemarié, Laurent Juin, Pierre Lehérisse, Christophe Juin, Cécile Perrot, Frédéric Menant, Mathieu Vergnaux.

Absents Excusés**Absents**

Mathias Canto

Secrétaire de Séance

Denis Tunier

Ordre du Jour :

- 1) Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 28 Novembre 2022
- 2) Extension Réseau Assainissement Collectif : Demande Subvention DETR 2023
- 3) Contrat Départemental de Solidarité Territoriale - Volet Fonctionnement : Demandes de Subventions Année 2023
- 4) Questions Diverses

Monsieur Denis Tunier est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Après avoir constaté que le quorum est atteint et que le secrétaire est désigné, Mme le Maire ouvre la séance.

**1) Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 28 Novembre 2022
Délibération n° 2022-98**

Madame le Maire invite l'Assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 novembre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

VU le projet de procès-verbal n'appelant aucune observation,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 novembre 2022.

**2) Extension Réseau Assainissement Collectif : Demande Subvention DETR 2023
Délibération n° 2022-99**

Madame le Maire rappelle aux Elus que la Commune dispose d'une station d'épuration de type lagunage naturel de 400 Eq-hab. En 2018, une étude préalable au devenir de l'assainissement est lancée. Cette étude a mis en évidence la saturation de la station.

En conséquence, il est décidé de créer une nouvelle station d'épuration sur le site actuel, de type « Filtres plantés de roseaux » de 700 EH.

Le Conseil Municipal, en séance du 31 Mai 2021 (délibération n° 2021-35), a décidé d'attribuer le marché public aux entreprises suivantes :

Lot 1	Entreprise RENO	381 880.60 E HT
Lot 2	Entreprise BREMAUD EPUR	193 830.00 E HT
	Coût total	575 710.60 E HT

Madame le Maire rappelle également que divers événements, notamment les difficultés pour l'obtention de subvention, le changement de Municipalité, ont ralenti la procédure.

C'est pourquoi, les Elus ont décidé, en séance du 07 Novembre 2022 (délibération n° 2022-72) de poursuivre le marché public.

Considérant que cette opération est éligible à la DETR et à la DSIL, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

* de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2023 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et de la DSIL 2023 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif dont le montant est estimé à 608 553.60 E HT,

* d'arrêter les modalités de financement comme suit :

Dépenses HT	608 553.60 E
Travaux	575 710.60 E
Maîtrise d'œuvre	32 843.00 E
Recettes HT	608 553.60 E
DETR (40% Plafond de dépense 200 000.00E)	80 000.00 E
DSIL (29.34%)	178 549.63 E
Autofinancement	350 003.97 E

* d'autoriser Mme le Maire à signer les marchés à intervenir entre la Commune et les entreprises ainsi que tout document relatif à cette opération.

**3) Contrat Départemental de Solidarité Territoriale - Volet Fonctionnement : Demandes de Subventions Année 2023
Délibérations n° 2022-100 et 2022-101**

*** Remplacement radiateurs bâtiments communaux
Délibérations n° 2022-100**

Considérant le dysfonctionnement des radiateurs des locaux associatifs et de la salle des fêtes, Madame le Maire, dans une démarche de transition énergétique, propose de remplacer lesdits radiateurs.

C'est pourquoi, il est porté à la connaissance des Elus le devis de l'entreprise REXEL d'un montant de 3359.24 E TTC.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- * de valider l'opération,
- * d'autoriser Mme le Maire à signer le devis proposé par REXEL ainsi que tout document relatif à ce dossier,
- * d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2023 - section fonctionnement,
- * de solliciter, auprès du Département, l'attribution d'une subvention d'un montant de 1679.62 E (50% * 3359.24 E TTC) au titre du volet fonctionnement du contrat départemental de solidarité territoriale pour l'année 2023,
- * d'arrêter les modalités de financement comme suit :

Dépenses TTC	3359.24 E
Radiateurs	3359.24 E
Recettes TTC	3359.24 E
Subvention volet fonctionnement (taux 50%) contrat départemental de solidarité territoriale	1679.62 E
Autofinancement	1679.62 E

*** Réhabilitation Clocher Eglise - Cérémonie d'Inauguration
Délibérations n° 2022-101**

A l'achèvement des travaux de réhabilitation du clocher de l'Eglise, Madame le Maire propose d'organiser une cérémonie d'inauguration.

C'est pourquoi, il est porté à la connaissance des Elus le devis Les Hermelles Traiteur d'un montant de 2627.00 E TTC.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- * de valider l'opération,
- * d'autoriser Mme le Maire à signer le devis proposé par Les Hermelles Traiteur ainsi que tout document relatif à ce dossier,
- * d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2023 - section fonctionnement,
- * de solliciter, auprès du Département, l'attribution d'une subvention d'un montant de 1313.50 E (50% * 2627.00 E TTC) au titre du volet fonctionnement du contrat départemental de solidarité territoriale pour l'année 2023,
- * d'arrêter les modalités de financement comme suit :

Dépenses TTC	2627.00 E
Traiteur	2627.00 E
Recettes TTC	2627.00 E
Subvention volet fonctionnement (taux 50%) contrat départemental de solidarité territoriale	1313.50 E
Autofinancement	1313.50 E

4) Questions Diverses

- * Réception de factures téléphones mobiles Orange malgré la résiliation des portables
- * Fête du personnel jeudi 15 décembre 2022 à 19h00
- * Distribution Bulletin Municipal 1^{ère} semaine de janvier 2023
- * Prochain Conseil Municipal Lundi 23 janvier 2023 à 20h00.

La séance est levée à 22h00mn.

Le Secrétaire de Séance,

Denis Tunier.



Madame le Maire,

Aurore GELY-PERNOT.

